



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Communication aux usagers du Transilien sur les trains supprimés

Question écrite n° 4798

Texte de la question

M. Frédéric Valletoux appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports sur l'impact pour de nombreux usagers du RER D et du transilien de la ligne R de l'arrêt de la circulation des trains au départ de la gare de Lyon, à compter de 23 h 00, pendant un an au moins pour cause de travaux. Nombreux sont les voyageurs, et notamment les travailleurs aux horaires décalés, qui ont appris avec étonnement sur le quai de la gare et sans explication sur les mesures compensatoires, la nature et l'utilité des travaux, la suppression pour l'année 2023 de leur train. Ce changement semble d'autant plus incompréhensible que les associations d'usagers ont découvert, quelques jours avant son entrée en vigueur, cet aménagement d'horaires. Cette expérience envoie un signal fort, à l'heure où le Gouvernement va annoncer dans les prochaines semaines un plan d'investissement dans le ferroviaire de plusieurs dizaines de milliards d'euros : il est primordial d'informer et d'impliquer davantage l'utilisateur. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement compte requérir que SNCF Réseau, chargée de l'entretien des voies ferrées, porte une attention particulière à la bonne information en amont des usagers sur la nature des travaux, leurs intérêts et les moyens de transport compensatoires mis en place.

Texte de la réponse

Les lignes RER D et Transilien R sont soumises à d'importantes contraintes d'exploitation en zone dense, notamment sur la section entre la Gare de Lyon et la gare de Melun. Elles ont ainsi connu au cours des dernières années des niveaux de ponctualité inférieurs à la moyenne des autres lignes de RER et Transilien. Les lignes D et R font l'objet de travaux de modernisation des infrastructures en accord avec le schéma directeur de ces lignes, notamment en vue du renouvellement de leur matériel roulant - organisé et financé par l'autorité organisatrice de la mobilité Île-de-France Mobilités (IDFM) - et de la modernisation de leur système de signalisation. Ces travaux ont pour finalité l'amélioration de la robustesse d'exploitation et de la qualité de service offerte aux voyageurs de ces lignes. L'information aux usagers concernés par les plages travaux relève des exploitants, dans le respect des dispositions contractualisées avec les autorités organisatrices. Pour les lignes exploitées par SNCF-Transilien, l'information voyageurs en cas de travaux fait ainsi l'objet de dispositions et d'engagements précis encadrés par le contrat entre IDFM et SNCF Voyageurs pour la période 2020-2023. La décision d'arrêt pour travaux de la circulation des trains des lignes D et R au départ de la gare de Lyon, à compter de 23h15, pour une durée d'un an, a fait l'objet d'une concertation menée par IDFM avec le maître d'ouvrage SNCF Réseau, et l'opérateur SNCF-Transilien. Les plages travaux dégagées seront notamment consacrées au futur Centre de Commandement Unifié de Villeneuve-Saint-Georges, à la modernisation du technicentre de Villeneuve-Saint-Georges - destiné à accueillir les nouvelles rames des lignes D et R - et à la modernisation de la signalisation des lignes RER B et D (projet NExTEO).

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Valletoux](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4798

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2023](#), page 366

Réponse publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6586